

# D.U PÉDIATRIE EN MATERNITÉ :

## De la vie fœtale à la période néonatale

Responsable Universitaire : Mme le Pr. C. Casper et Pr J. SIZUN

**Durée : 1 an**

### Accès :

En formation initiale :

- Étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine spécialisés en Pédiatrie, Anesthésie, Obstétrique, Médecine Générale,
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFSMA spécialisés en Pédiatrie.

En formation continue :

- Docteur en Médecine spécialisé en Pédiatrie, Obstétrique, Anesthésie, Médecine Générale titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou d'un diplôme hors Union Européenne,
- Sage-Femme (DE) titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

### Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

Nombre de places limité à 25

### Objectifs pédagogiques :

- Le dialogue avec l'équipe obstétricale à propos d'un diagnostic anténatal ou de médecine fœtale requérant un avis pédiatrique,
- La prise en charge d'un nouveau-né en salle de naissance, quel que soit le degré de gravité initial,
- Assurer la surveillance et les soins aux nouveau-nés séjournant avec leur mère dans le secteur suite de couche d'une maternité,
- Concourir à la promotion et à la mise en route de l'allaitement maternel,
- Assurer la mise en condition avant transfert d'un nouveau-né dont l'état de santé justifie le déplacement médicalisé vers un établissement plus équipé,
- Contribuer à la qualité du fonctionnement de la maternité (formation du personnel, éducation sanitaire des familles, rédaction/application de protocoles, recueil épidémiologique).

### Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

### Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION DES ACQUIS du DU*
Présentiel
Examen final ÉCRIT
Validation de stage
Rédaction d'un rapport de stage

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

### Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

### Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1200 euros

### Renseignements :

Mme Nathalie MARTINEZ - E-mail : [pediatrie.secuniv@chu-toulouse.fr](mailto:pediatrie.secuniv@chu-toulouse.fr) - Tel : 05 34 55 86 56